



# Comité Départemental de Lozère - CD48

Espace Jean Jaurès – Rue Charles Morel – 48000 MENDE

courriel : cd48@petanque.fr

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 février 2022

-----

Jean-Marie FABIE, président ouvre la séance et accueille les membres présents :

CHAPTAL Lionel, COMBES Yvette, DALLE Guy, FERREIRA Alexandre, GINESTIERE Christophe, MALAVAL Guy, NURIT Francis et SALESSES Bernard.

Sont excusés :

BOUNIOL Muriel, BOUREMEL Saïd, DEBARD Jean-Marie, LARBAUD Christian, REMALI Ahmed et VARDEMME Dany.

Il propose de passer à l'ordre du jour.

### 1 - FFPJP

Pour la deuxième année consécutive, le congrès de la FFPJP a été annulé. Prévus à BELFORT en présentiel, il se déroulera en visioconférence le 26 février.

Tous les championnats ont été inscrits au calendrier.

Nous sommes dans l'attente des nouvelles directives sanitaires qui devraient être publiées le 16 février

Le président présente ensuite le GOMY PARTNER. Société disposant de boutiques multi-enseignes censée financer les activités sportives des licenciés et de leur club. Le mécanisme de fonctionnement est assez complexe.

### 2 - CRO

Le congrès régional a eu lieu les 22 et 23 janvier à LABRUGUIERE dans le Tarn. Christian LARBAUD et Admed REMALI n'ayant pu y participer, c'est Bernard SALESSE qui a bien voulu accompagner Jean Marie FABIE à ce congrès.

Il le remercie d'avoir bien voulu rejoindre la «commission finances», permettant ainsi au CD 48 d'y avoir un représentant, ce qui peut être très utile.

### ***Supranational de Mende.***

Le président informe de sa demande auprès du CRO pour un déplacement d'une journée de CRC Jean Provençal, organisée en même temps que le Supranational de Mende. Cette demande a été rejetée car tardive, le calendrier des CRC ayant été établi en septembre 2021. En 2023, il n'est pas sûr que le problème puisse être réglé. Le calendrier étant très chargé.

### ***Cotisations dues par les comités départementaux.***

Il est rappelé que les affiliations au CRO des Comités Départementaux n'avaient pas été facturées en 2021.

A partir de 2022, pour respecter une certaine équité de cette affiliation en tenant compte du nombre de licences de chaque comité un mode de calcul a été retenu

300 € pour 1 à 1000 licences

350 € pour 1001 à 2000

500 € pour 2001 à 3000

650 € pour 3001 a 4000

800 € pour 4001 a 7000

Au dela de 7001 1 000 €

Pour le CD 48, le montant sera ramené de 700 € à 300 €. L'affiliation 2022 est calculé sur les effectifs 2021.

Pour les licences 30 % seront facturés en mars et juillet, **le solde en octobre**

Pour 2023 une augmentation de la part CRO dans le prix des licences est envisagée.

### ***Présentation du Conseiller Technique Fédéral Régional (CTFR).***

La candidature de Margot BLANCHARD a été retenue. Elle prend ses fonctions le 1 février.

### **3 – POINT LICENCES au 9 février**

**667** licences ont été délivrées

**26** mutations internes

**9** mutations externes.

Le président signale que le Club de La Canourgue va être dissous. La cause est principalement due au manque de bénévoles. Une solution est à l'étude pour que l'activité pétanque intègre la section pétanque du foyer rural dans le respect des statuts de la FFPJP.

### **4 - COMPTABILITE ET TRESORERIE**

Le président lit les documents comptables que lui a confié Christian LARBAUD et qui ont été distribués en début de séance, et présente les résultats financiers 2022 arrêtés au 9 février et la balance non définitive des comptes de l'exercice courant du 1/11/2021 au 31/10/2022.

Le montant de la trésorerie permet d'envisager un avenir sans trop de soucis malgré un déficit de 2 032,31 € enregistré depuis l'AG. Ce déficit est dû principalement aux dépenses courantes (loyer, fournitures, location de matériel etc...), qui ne sont pas compensés, sur cette dernière période, par les rentrées.

L'équilibre des finances en 2022 sera maintenu si le seuil de 1000 licences délivrées est atteint.

Il signale le versement d'une subvention de 1 500 €, due au titre de 2022, versée par le Conseil Départemental . Cette subvention a été versée en totalité alors que son montant devait être au prorata des dépenses de 2021

### ***Achat d'un ordinateur.***

Il est nécessaire de changer celui utilisé pour la comptabilité. Un devis a été demandé à IBS. L'ordinateur actuel sera révisé et il servira pour les championnats.

## ***Assurance local.***

Aucune assurance n'avait été prise pour assurer le local en cas de nécessité. Cette situation sera réglée en 2022. Cela permettra également d'assurer le matériel informatique. Seul le photocopieur est couvert à ce jour par le loueur (96 € /an).

## **5 – CALENDRIER**

Le site WEB du CD48, repris intégralement par Bertrand FILHON, fait l'objet de nombreuses visites, il a fait un très bon travail. Le calendrier «affiche» des concours et des animations, qui a été édité pour affichage dans les clubs ou autres lieux où l'activité pétanque est très présente, et ce dans les divers secteurs de Lozère, a nécessité un travail important et le résultat est à la hauteur de ce qu'on attendait.

Pour la version numérique du calendrier, les annonceurs démarchés y sont très favorables, les panneaux publicitaires étant automatiquement visionnés lors des recherches de renseignements, ce qui n'était pas le cas dans la version «document-livret».

A ce jour, il a déjà été relevé pour près de 1 400 € pour des publicités de 50€ ou 100€ suivant le format désiré.

## **6 - COMPETITIONS PAR EQUIPE DE CLUBS**

### **CDC JEUNE**

Jean Marie FABIE demande à Lionel CHAPTAL, de nous présenter le CDC JEUNES mis en place pour la première fois cette année en Lozère.

3 écoles de pétanque étaient représentées lors de la réunion du 27 janvier, le VALDO-MENDE, St GERMAIN DU TEIL et VILLEFORT.

Cette réunion a été de très bonne tenue, dans une ambiance très conviviale et très axée sur l'utilité de participer à ce championnat pour que tous les jeunes découvrent les compétitions. Il a été décidé, à l'unanimité, de compléter ce championnat par une finale entre les 2 premiers.

4 équipes en Benjamin-Minime et 3 équipes en Cadet-Junior ont été inscrites. Ce qui permettra de faire 3 journées de rencontres pour chacune des catégories après qu'un premier match ait été joué entre les 2 équipes minime-benjamin de St Germain du Teil, comme le prévoit le règlement fédéral.

Toutes les rencontres auront lieu avant le début des championnats de Lozère soit en février et mars, et la finale début mai qu'il serait intéressant de pouvoir jouer le dimanche des championnats doublettes mixtes au Massegros, ce qui permettrait également aux jeunes d'assister à un championnat sénior.

Ce championnat est une compétition supplémentaire pour nos jeunes licenciés et, de plus, une équipe de chaque catégorie participera aux CRC en 2023.

Toutes les personnes présentes ont souhaité qu'une récompense soit attribuée à tous ces jeunes joueurs (coupe, médailles ou autres...), il sera demandé un devis pour voir.

### **CDC OPEN – VETERAN – JEU PROVENCAL - FEMININ**

Les inscriptions seront lancées fin février.

Il sera nécessaire de prévoir des récompenses aux vainqueurs, soit des coupes ou trophées, soit des fanions (un devis sera demandé).

## **COUPE DE FRANCE et COUPE DE LOZERE.**

Les inscriptions sont en cours.

## **CHAMPIONNATS REGIONAUX DES CLUBS : OPEN – FEMININ – JEU PROVENCAL – VETERANS**

Toutes les équipes qui se maintiennent ou qui accèdent à ces championnats ont été inscrites.

Il faut attendre la réunion pour connaître les groupes FEMININ et OPEN.

## **8 – CHAMPIONNATS DE LOZERE.**

A partir du dernier week-end de mars et jusqu'à fin mai un Championnat de Lozère se déroulera tous les week-end.

Il sera nécessaire de trouver des bénévoles pour assurer la gestion informatique et la délégation sur ces 13 championnats afin que ce ne soit pas trop souvent les mêmes personnes qui soient mobilisés trop souvent.

Il en sera de même pour les arbitres. S'il est fait appel à des arbitres extérieurs, ce sera à ceux des départements les plus proches des lieux de championnats. Les critères de remboursement des frais de déplacements devront être identiques à savoir :

Hors département : du lieu d'habitation à celui du concours.

96 trophées ou coupes sont à prévoir pour ces championnats.

## **9 – CHAMPIONNATS DE FRANCE.**

Les réservations sont faites.

Les déplacements pour les France où 2 équipes se déplacent, seront effectués en mini-car, ce qui réduira les frais de déplacement.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

Jean Marie FABIE informe les membres présents d'un problème rencontré par l'équipe de Marvejols lors de la dernière rencontre de la Coupe de France qui a été jouée dans les PO et du différent qui les a opposés à l'équipe de Saint Martin, concernant l'obligation, pour l'équipe qui les recevait, de disposer d'un terrain couvert sous peine d'inversement de la rencontre. Le comité de pilotage de la coupe de France a tranché et la rencontre s'est déroulée au boudrome couvert de Prades.

Le président informe de divers messages adressés par Jean Louis VIARD, arbitre international, concernant son éviction du corps arbitral par le CNA.

Guy MALAVAL évoque le problème de la formation des arbitres. «Le Tronc Commun» est indispensable pour accéder à cette fonction, alors qu'aucune particularité dans la formation obligatoire pour l'obtenir est relative à l'arbitrage...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le président,  
*Jean Marie FABIE*